



Commune de Saint-Aubin-sous-Erquery

Bulletin information n° 53

MAIRIE

2 rue Plisson
60600 Saint-Aubin-Sous-Erquery

Tél : 03-44-50-16-03
Mme Le Maire : 06-32-63-86-57

Mail : mairie.saintaubin@wanadoo.fr

Site internet :

<http://www.saintaubinsouserquery.fr/>
Retrouvez les compte-rendu de réunions

**Application mobile et d'urgence,
événement** : télécharger panneapocket

Permanence de la Mairie :

Jeudi de 18h à 19h
Sur rendez-vous, par téléphone ou par mail

Comité de rédaction :

Brigitte BOULENGER
Xavier TRAEN
Nadège LE NEILLON
Anne FERREIRA
Nicolas RIBES
Vincent VITSE

Imprimé par nos soins

Le Mot du Maire

Au moment de clore ce mandat, je souhaite avant tout exprimer ma profonde gratitude.

Je ne peux évidemment pas terminer ce dernier mandat sans adresser mes chaleureux et sincères remerciements à l'ensemble des élus du conseil municipal qui m'ont accompagnée et notamment aux adjoints qui ont siégé à mes côtés en bureau municipal.

Merci tout particulièrement à Xavier Traen qui m'a si bien secondée, assistée et complétée depuis le 1er jour.

Merci également à notre secrétaire, notre agent communal ainsi qu'à ceux qui les ont précédés, qui tous ont œuvré avec professionnalisme et un réel sens du service public.

Merci aux bénévoles, aux associations et à toutes celles et ceux qui font vivre notre commune au quotidien. Votre énergie, votre solidarité et votre attachement au territoire sont une véritable richesse.

Merci à l'ensemble du personnel de la Communauté de Communes du Clermontois, qui ont toujours su nous faire bénéficier de leurs compétences dans la constitution des dossiers techniques pour les appels d'offres et aussi dans le suivi des travaux.

Merci à vous tous pour votre soutien, votre participation active, vos éclairages, votre engagement.

Enfin, merci à vous, Saint-Aubinois, pour la confiance, les encouragements, mais aussi les remarques, qui nous rappellent chaque jour le sens de l'engagement public.

Servir une petite commune, c'est être au plus près des réalités, des attentes et des personnes. Ce mandat m'aura apporté beaucoup humainement, et je quitte cette fonction avec fierté et reconnaissance.

Je souhaite pleine réussite à l'équipe qui poursuivra ce travail, au service de notre commune et de ses habitants.

Un grand merci à vous tous.

Travaux

Les travaux d'aménagement des trottoirs du n° 22 au n° 30, côté pair, rue de MAIMBEVILLE sont achevés. Nous remercions chaleureusement les partenaires financiers qui nous ont permis de réaliser ces travaux, soit la Préfecture, le Conseil Départemental et la Communauté de Communes du Clermontois.

Le dossier pour le passage aux leds de l'éclairage public de la commune est en cours. Le passage aux leds sera mis en place courant de l'année.

Ecoles du RPI

Le conseil des écoles s'est réuni en novembre. Le nombre d'enfants scolarisés au sein de notre RPI est de 79 élèves, malheureusement en baisse.

Par contre, la fréquentation du périscolaire est toujours aussi importante, notamment les mardi et jeudi où la cantine reçoit plus de 50 enfants.

Elections municipales 15 et 22 mars

Les élections municipales ont lieu les 15 et 22 mars 2026.

A compter de cette année, les conseillers municipaux des communes de moins de 1000 habitants seront élus **au scrutin paritaire de liste à 2 tours.**

Les électeurs votent pour des listes entières sans possibilité de panachages (listes bloquées). Il est donc interdit de rayer des candidats ou de modifier l'ordre des listes. Le bulletin sera considéré comme nul s'il comporte une modification, de quelque ordre que ce soit.

Les conseillers communautaires sont choisis parmi les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau. Celui-ci classera en tête le maire, les adjoints, puis le reste des conseillers municipaux. Pour notre commune, il y a un titulaire (le maire) et un suppléant (un adjoint).

Communauté de Communes du Clermontois

La communauté de Communes du Clermontois assure un grand nombre de missions au profit des habitants mais aussi des communes, que bien souvent nous oublions.

Les compétences telles que le ramassage des ordures ménagères, la gestion des eaux, le service de portage des repas, la petite enfance, la culture, la piscine, le centre de santé, les transports....des services que la commune ne pourrait proposer et gérer seule.

D'autre part, concernant les travaux réalisés au sein de la commune, la Communauté de communes a créé, au cours de ce mandat, une aide au profit des petites communes : les fonds de concours, aides financières dont nous avons bénéficié à plusieurs reprises, pour lotissement, les trottoirs rue de Maimbeville.

Merci à la Communauté de Communes du Clermontois pour ce soutien très apprécié

Centre de Santé du Clermontois Antenne d'ERQUERY

Concernant le centre de santé, la Communauté de Communes du Clermontois a ouvert une permanence médicale à ERQUERY, destinée à tous les habitants du clermontois, notamment pour les communes avoisinantes.

C'est le Docteur Quentin Langlet, qui assure les consultations au sein de cette antenne.

Renseignements et rendez-vous :

Centre de Santé du Clermontois

5, rue de VERDUN à CLERMONT,

Téléphone 03 44 50 49 16.

Une fois votre dossier constitué, les prises de rendez-vous peuvent se faire sur internet

Autorisations d'urbanisme

Ne pas oublier : avant tout commencement de travaux ou achat de matériaux, renseignez-vous en Mairie, afin de savoir si vos travaux projetés sont réalisables sur votre propriété en fonction du PLU en vigueur ou/et afin de connaître les types de déclaration à faire selon la nature des travaux

- **la déclaration préalable**

Déclaration préalable construction, travaux, installations et aménagements non soumis a permis de construire *cerfa 16702*

Déclaration préalable portant sur un projet d'aménagement *cerfa 16703*

Demande de modification d'une non-opposition à déclaration préalable en cours de validité *cerfa 16700*

Demande de transfert d'une non-opposition à déclaration préalable *cerfa 16701*

Association Loisirs pour Tous

L'assemblée générale de l'association a eu lieu le **mardi 17 février 2025 à 18h30, à la salle communale.**

Voici les manifestations prévues en 2026 :

- *Lundi de Pâques le 6 avril : chasse aux œufs*
- *Le 29 mai : fête des voisins*
- *Le 26 juin : feux de la Saint-Jean*
- *Le 30 octobre : Halloween*

Etat Civil

Naissances : bienvenue à

Léonie DIZENGREMEL le 12 juin 2025

Léo AVIAS-VAN HOECKE le 30 juillet 2025

- Louise BERTRAND, 24 janvier 2026
- Nélio ROSA, le 26 janvier 2026

Mariages :

Clément GERMAIN et Laurie LESEUL, le 7 juin

Willy SPANHOVE et Pascale BILLAUX le 14 juin

Ro-Lindon HENRY et Charlène GRELAUD le 28 juin

Corentin SPANHOVE et Camille PERSANT le 27 septembre

Jean-Pierre DEPOORTER et Pushpawatee PERSAUD le 11 octobre

Entretien des haies et arbres

Rappel :

Vos arbres et haies doivent être entretenus et maintenus de façon à ne gêner ni la circulation publique, ni les riverains selon la réglementation en vigueur, selon l'article 673 du Code civil.

D'autre part, il est rappelé que **les feux de toutes natures sont interdits et sont passibles d'amendes.** La réglementation interdit le brûlage des résidus de végétaux par les particuliers.

Pour tout renseignement concernant la collecte des déchets verts : connectez-vous sur le site : pays-clermontois.fr rubrique : missions.

Bruits de voisinage Liés aux comportements

Dans le cadre des bonnes relations de voisinages, l'arrêté de M le Préfet de l'Oise en date du 15 novembre 1999 doit être respecté.

Vous trouverez en annexe, l'extrait de cet arrêté. Chacun d'entre nous doit faire preuve de civilité, de respect envers ses voisins mais aussi de compréhension et de tolérance.

Passage du BOULANGER

Depuis le 3 novembre 2025, la boulangerie « Mendy » de Tricot passe dans notre village en porte à porte entre 10h et 11h selon les rues.

Voici les articles en vente sur la tournée :

Baguette 1.20€ - Pain 1,60€ - Croissant 1,20€
- Pain Chocolat 1,30€

Articles sur Commande :

Baguette de près 1,50€ - Baltik 2,50€ - Pain de campagne 1,60€

Pain complet 1,70€ - Diabemix 3,50€ - Tradition 1,50€ - Pain seigle 1,60

Vous pouvez passer votre commande la veille en appelant le 06 31 55 17 43

Désherbage et nettoyage Trottoirs et caniveaux

Rappel

Comme chacun sait, l'utilisation de produits phytosanitaires est interdite aux services publics : désherbants, insecticides et fongicides. Sans ces produits, l'herbe coupée ou arrachée repousse rapidement. La commune ne peut pas prendre à sa charge le surcoût en moyens techniques ou humains pour assurer cet entretien. Les textes législatifs précisent que, chaque propriétaire a le devoir d'assurer l'entretien de son trottoir.

Nous invitons donc chaque propriétaire ou locataire à éliminer soit par arrachage, binage ou utilisation de désherbant naturel ou bio, l'herbe qui pousse sur le trottoir ou sur le caniveau devant son domicile, sur toute la largeur et sur toute la longueur.

Stationnement des véhicules

Les bus, engins agricoles et autres passent régulièrement sur nos voies.

Pour éviter tous désagréments de circulation, aussi bien pour vous que pour les personnes circulantes, nous vous remercions de rentrer vos véhicules dans vos cours, et surtout **de ne pas vous garer en face à face.**

La majorité des propriétés possèdent au moins 2 emplacements pour leurs véhicules, facilitons la vie à tous !!!

Secrétariat de Mairie

Rappel, le secrétariat est ouvert au public :
le jeudi de 18h à 19h

Pour un **dépôt de dossier ou renseignement sur l'urbanisme, mariage ou reconnaissance ou autre**, prenez contact, voir rendez-vous avec la Mairie **avant de venir** pour vous éviter toute attente.

Frelons asiatiques

La lutte contre les frelons asiatiques sert à piéger les femelles fondatrices pendant leur période de forte circulation. Attrapée en mars/avril, c'est une reine donc un futur nid en moins.

Dès à présent, vous pouvez construire vous-même un piège à frelons à partir d'une bouteille plastique avec :

- 100 ml de bière blonde
- 100 ml de vin blanc (repousse les abeilles)
- 100 ml de sirop de cassis

Mélanger ces 3 liquides, percer un trou de la taille du corps d'un frelon (1 cm de diamètre) dans le haut de la bouteille) et suspendre ce piège dans un arbre.

Quand le piège est plein, le vider, sans le laver et rajouter du liquide, les phéromones présents attirent les autres frelons et éloignent les abeilles